

Paris, le 25 juin 2020

**AEF**

## "Personne n'envisage de désarmer la police" (Christophe Castaner)

"Personne n'envisage de désarmer la police", affirme Christophe Castaner, lors de son audition par les sénateurs de la mission d'information relative aux moyens d'action et aux méthodes d'intervention de la police et de la gendarmerie, jeudi 25 juin 2020. Le ministre de l'Intérieur, qui estime de nouveau que son message du 8 juin dernier a mal été compris, revient longuement sur l'évolution des techniques d'interpellation, l'usage du LBD, l'emploi qu'il espère "massif" des caméras individuelles et la réforme des inspections générales.

"Depuis la première seconde j'ai défendu l'honneur des gendarmes et des policiers et je continuerai à le faire à chaque instant. J'ai en tête qu'on me l'a beaucoup, beaucoup reproché. Nous leur devons beaucoup et je leur dois plus encore." C'est dans cet état d'esprit que l'audition de Christophe Castaner par les sénateurs de la mission d'information relative aux moyens d'action et aux méthodes d'intervention de la police et de la gendarmerie s'est déroulée jeudi 25 juin 2020.

Dès l'ouverture de l'échange, le président de la commission des Lois Philippe Bas donne le ton en rappelant que la mission s'est créée ([lire sur AEF info](#)) "à la suite du trouble profond provoqué par plusieurs événements de l'actualité et à la suite de déclarations, dont les vôtres et celle de la ministre de la Justice". Le sénateur LR de la Manche se réfère directement au discours du 8 juin dernier du ministre de l'Intérieur ([lire sur AEF info](#)), très mal reçu par les syndicats de policiers et les associations de gendarmes ([lire sur AEF info](#)), et qui a engendré des mouvements de protestations importants, mais aussi à l'invitation adressée par Nicole Belloubet à la famille d'Adama Traoré, décédé à la suite d'une interpellation en 2016. Depuis, en signe de défiance, des syndicats de police demandent à rencontrer le chef de l'État ([lire sur AEF info](#)).

"À un moment où tous les amalgames semblent possibles et tous les raccourcis sont permis, j'aimerais qu'on n'en fasse trop non plus à l'égard du ministère de l'Intérieur", se défend Christophe Castaner en rendant hommage aux "héros du quotidien". Sur la suspension de la technique dite de l'étranglement, "il n'y a pas eu d'évolution ni de rétropédalage", assure le ministre alors que Philippe Bas l'accuse d'être "revenu quelques jours plus tard" sur ses propos.

## À L'ÉCOUTE DES RECOMMANDATIONS DES DGPN ET DGGN

"Je n'ai pas 'prestement réagi à la suite d'un cas particulier", insiste Christophe Castaner, rappelant avoir demandé la création d'un groupe de travail commun à la police et à la gendarmerie en janvier dernier. Se présentant comme un "non-spécialiste", "pas compétent" sur les techniques d'interpellation, le ministre marque sa confiance dans l'expertise du DGPN et du DGGN. Quand ces derniers "considèrent qu'une technique marginale d'intervention — et c'est cela qu'il faut comprendre de la note du DGPN sur les techniques d'interventions — vise soit à empêcher l'accès d'oxygène au cœur, soit par la technique de l'étranglement à empêcher le sang de monter au cerveau, et me font la recommandation de retirer de l'enseignement, je leur dis oui". Car outre la dangerosité du geste, Christophe Castaner veut aussi "protéger [les forces de l'ordre] en ne leur apprenant pas cette technique qui pourrait demain les conduire face à un juge".

"Je pense qu'il y a des techniques de substitutions parce que je pense que les gendarmes interpellent en France", répond le ministre de l'Intérieur en rappelant que "depuis le début des années 2000" les militaires n'utilisent plus cette technique, tout comme les agents de surveillance de l'administration pénitentiaire. Le ministre rappelle qu'il s'en remettra aux conclusions d'ici le 1er septembre du groupe de travail d'une vingtaine de membres ([lire sur AEF info](#)), présidé par le DDSF Frédéric Lauze, associant notamment des médecins du Raid et légiste. "Comme vous, je ne veux pas que les policiers soient désarmés dans leur capacité d'intervention."

## UNE FORMATION ANNUELLE PEU SUIVIE PAR LES POLICIERS

Dans les faits, l'enseignement de l'étranglement est bel et bien interdit, mais la pratique autorisée "pendant deux mois et demi, le temps de la substituer", sachant que la technique de la prise arrière "est toujours enseignée et donc toujours appliquée" auprès des forces de l'ordre. "Je ne souhaite pas leur dire, c'est fini du jour au lendemain' et donc j'ai mis un délai court pour qu'on trouve un moyen de substitution et une formation individuelle des agents, ça vise à les protéger."

Christophe Castaner reconnaît avoir dû assumer une "mauvaise décision" en empêchant les forces mobiles de suivre leur formation obligatoire du fait du nombre de missions à assurer sur 55 000 manifestations organisées en 2019. Actuellement, seulement 64,9 % des policiers ont suivi leur formation annuelle de 12 heures sur les techniques d'intervention. "Ils ne veulent pas lâcher l'équipe pour aller en formation." Le ministre souhaite conditionner leur maintien sur le terrain au suivi de cette obligation.

## "SOUTIEN" DU PARLEMENT POUR FINANCER LES CAMÉRAS PIÉTONS

Christophe Castaner ne se dit "pas favorable" à un remplacement pur et simple de l'étranglement par l'usage du pistolet à impulsion électronique. Toutefois, "je porterai dans le budget des acquisitions supplémentaires mais pas en volume pour équiper toute la police, je pense que ce n'est pas adapté à toutes les situations".

Le ministre, qui a longuement évoqué les efforts budgétaires accordés aux forces de sécurité intérieure depuis le début de la mandature, anticipe par ailleurs les débats budgétaires de l'automne sur le PLF 2021.

"Je demanderai le soutien au Parlement" pour permettre notamment un "développement massif" des caméras piéton, lance-t-il. Quelques minutes plus tôt le président de la commission des Lois l'avait encouragé à "trouver des alliés" auprès de la commission des Finances du palais du Luxembourg, alors qu'il notait que le Sénat avait refusé d'adopter le budget précédent. Limités à

10 594 appareils aujourd'hui, Christophe Castaner relaie les critiques des policiers et gendarmes sur leur autonomie. Il confirme que ses services une possibilité de résilier le marché en cours.

## UN ASSOUPPLISSEMENT LÉGAL SUR L'UTILISATION DES IMAGES

Il souhaite en outre que les images "soient exploitables pas seulement sur une procédure judiciaire, mais afin que nous puissions les communiquer pour établir ou rétablir les faits".

"Si vous demandez au législateur de revenir sur le cadre juridique de l'usage de ces images, nous changerions la nature de ces images et leur destination, le procès n'aura plus lieu devant le tribunal, le procès aura lieu dans la presse, sur BFM et c'est cette évolution qui est extrêmement inquiétante", s'alarme en réaction Loïc Hervé (UC, Haute-Savoie).

"Le procès a déjà lieu dans la presse et dans une autre forme de presse, sur les réseaux sociaux", réplique le ministre de l'Intérieur en estimant que son rôle est de défendre les forces de l'ordre face à "l'asymétrie" des images et le "procès public systématique" dont elles font l'objet. "Je ne suis pas favorable à l'interdiction de filmer", ajoute-t-il en se déclarant cependant ouvert à une réflexion sur la préservation de l'identité.

## MAINTIEN DU LBD

Christophe Castaner esquisse en outre une autocritique concernant l'usage du LBD qui a causé de nombreuses blessures lors des manifestations de "gilets jaunes". "Nous avons été conduits à mettre en défense de nos institutions des femmes et des hommes qui n'étaient pas nécessairement formés pour l'ordre public, ce n'était pas la solution mais il a fallu renforcer nos moyens d'interventions", reconnaît-il. "Ce qui compte c'est d'avoir le bon équipement et la bonne formation."

Dans le même temps, assure le ministre en s'appuyant notamment sur une décision du 1er février du Conseil d'État ([lire sur AEF info](#)), "je défends l'usage du LBD par nos forces de sécurité intérieure". Louant l'adaptation des forces de l'ordre, il indique que le nombre de tirs a baissé de 43 % en 2019 par rapport à 2018.

## PROTECTION FONCTIONNELLE "SYSTÉMATIQUE"

En 2018, 15 414 policiers et gendarmes ont été blessés, contre 17 246 en 2019. Il espère aboutir "rapidement" sur une protection fonctionnelle des fonctionnaires et militaires. C'est une des annonces faites le 8 juin "dont on n'a pas assez parlé", déplore le ministre de l'Intérieur. Qui travaille à "un système de défense systématique pour les faits les plus importants par nos soins". Concrètement, il espère qu'une application interne par smartphone permettant aux forces de l'ordre de signaler une violence à leur rencontre soit "opérationnelle avant la fin de l'année".

Il indique par ailleurs un travail en cours pour interdire la vente de mortiers "détournés de leurs fins" pour attaquer les policiers et les gendarmes. Une difficulté tient au fait que leur commercialisation relève d'une directive européenne du 12 juin 2013.

## UNE RÉFORME DES INSPECTIONS LIMITÉE AU VOLET ADMINISTRATIF

Quant à la réforme des inspections générales annoncée le 8 juin dernier, "il est nécessaire de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, comme souvent les emballages médiatiques peuvent y conduire", précise le ministre de l'Intérieur. Christophe Castaner indique que la réforme est "mise en mouvement" depuis la publication le 12 juin dernier d'un arrêté créant un collège des inspections générales ([lire sur AEF info](#)). L'IGA "en administratif et pas en judiciaire" pourra "se prononcer en utilisant les forces de l'IGPN et l'IGGN pour mener des enquêtes avec une vision plus globale pour qu'on puisse dépasser le cadre policier avec ceux qui composent l'IGA" de façon diversifiée. La saisine

se fera "sur les cas les plus sensibles" comme cela a été fait à la suite de la mort de Steve Maia Caniço lors d'une intervention de police à Nantes le 21 juin 2019 ([lire sur AEF info](#)).

Par ailleurs, "même s'il y a une mauvaise publicité faite à l'IGPN et c'est injuste, la plateforme de signalement est plus connue". L'an dernier, les deux inspections générales ont été saisies de 899 cas allégués de violences policières sur lesquels ils mènent une enquête. Quant au nombre de décès enregistrés à la suite d'une intervention des forces de l'ordre, "depuis 2014, huit cas ont été identifiés en police et gendarmerie". Deux procédures concluant à l'absence de responsabilité des policiers ou gendarmes sont clôturées et six enquêtes judiciaires sont "toujours en cours et durent plusieurs années compte tenu de la technicité des enquêtes". "Il faut respecter la justice dans son rythme y compris dans la sagesse de ses décisions" y compris pour le ministère de l'Intérieur : "notre responsabilité est de la soutenir même quand on ne l'aime pas".

## "PRENDRE LE TEMPS" SUR LA RÉORGANISATION DE LA POLICE

De manière plus générale, Christophe Castaner rappelle que le "livre blanc de la sécurité intérieure" pose "le besoin d'une réorganisation importante et fonctionnelle de la police nationale". Il plaide pour une "approche de responsabilité territoriale", une recherche d'efficacité supplémentaire qui semble faire ses preuves au travers de la création d'offices.

Sur ce sujet, le ministère de l'Intérieur veut "prendre le temps", en rappelant les organisations "extrêmement différentes" entre police et gendarmerie. Dans le même temps, il indique que les travaux internes sont "en train d'aboutir". Le Livre blanc de la sécurité intérieure "n'est pas un texte de loi", mais là encore le ministre invite le Sénat au sein duquel l'opposition l'interpelle régulièrement à contribuer aux réflexions.

## UN MESSAGE DE SOUTIEN AUX JEUNES OFFICIERS

À l'occasion de la cérémonie de baptême de la 126<sup>e</sup> promotion des officiers de la gendarmerie nationale au siège de l'EOGN à Melun jeudi 25 juin 2020, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État auprès du ministre Laurent Nunez sont venus apporter leur soutien dans un contexte de défiance et de manifestation contre les forces de l'ordre. "Le lien que la gendarmerie a pu tisser avec les Français est précieux, il ne doit jamais se distendre, ne doit jamais céder et il faut l'entretenir et le renforcer", appuie le ministre. "C'est le fondement du respect que chacun vous doit."

"La violence s'immisce de plus en plus dans les cortèges et nous oblige à repenser nos méthodes", remarque Christophe Castaner. "Vous êtes la main de la justice et de la loi et chacun vous doit le respect, et lorsqu'on vous résiste, lorsqu'on vous attaque, vous êtes fondés à utiliser la force" en faisant preuve de "discernement" et de "proportionnalité". "Les Français savent tout ce qu'ils vous doivent, n'en doutez jamais", martèle Christophe Castaner en rappelant le rôle des forces de l'ordre pour assurer le respect du confinement et lors des manifestations des "gilets jaunes".

Christophe Castaner et Laurent Nunez se rendront vendredi 26 juin à la cérémonie de sortie de la 70<sup>e</sup> promotion de commissaires de police et de la 24<sup>e</sup> promotion d'officiers de police de l'ENSP Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

LE BUREAU NATIONAL